COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260615-2026_042-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six le 15 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 juin 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT –Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE –Marie DEVOIS– Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Luc RAULT BARDON pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Francoise SIRIGU pouvoir à Anne JACOB– Anne Charlotte JAFFREDO –Caroline VALETTE pouvoir à Marie DEVOIS

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_042 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN 52705

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

M. le maire rappelle que dans le cadre de la création du lotissement communal « Le Bois du Dolmen », le conseil municipal a approuvé par délibération n° 2017.89 du 14 novembre 2017, la création d'un budget annexe.

L'ensemble des lots a été cédé à ce jour. Il est précisé que ce budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé.

Il convient donc de clore le budget annexe « LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN » (52705).

Le décompte détaillé de ce budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 175 890.53 € (section d'investissement à zéro). Le résultat de l'exercice 2026 a été intégré au budget principal.

VU le CGCT
VU la délibération n°2017-089 du 14 novembre 2017 portant création d'un budget annexe Lotissement bois du Dolmen
VU la délibération n° 2026 XXX (sous réserve de l'approbation du CFU 2025)
VU la délibération 2026-015 validant la reprse anticipée du résultat 2025 pour le budget annexe lotissement Bois du Dolmen
En l'absence du maire n'étant pas dans la salle du conseil au moment du vote, Monsieur Erwan Martin Lauzer a conservé la présidence de la séance

Le conseil , par un vote à l'unanimité :

PRONONCE la clôture du budget annexe « LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN » (52705) au 31/07/2026
CONSTATE les résultats de clôture du budget annexe « LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN » (52705) suivants :

- Investissement : 0 €
- Fonctionnement : excédent de 175 890.53 €

DIT que les résultats de clôture constatés seront repris sur l'exercice 2026 du budget principal de la commune (52700), par l'émission d'un mandat au budget 52705 au compte 65822 et d'un titre au budget 52700 au compte 75821,
AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)